

Résolution sur la détérioration de la situation des prisonniers politiques en Biélorussie, en particulier le cas d'Aliaksandra Pulinovich

2026/2766(RSP) - 18/06/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 504 voix pour, 4 contre et 55 abstentions, une résolution sur la détérioration de la situation des prisonniers politiques au Bélarus, en particulier le cas d'Aliaksandra Pulinovich.

Le texte adopté en séance plénière a été adopté par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et The Left.

La résolution se concentre sur le cas d'Aliaksandra Pulinovich, arrêtée à l'âge de 16 ans en 2024 pour des graffitis anti-guerre (« Rossignols noirs »), privée de soutien légal et parental, condamnée à plus de 10 ans de prison lors d'un procès à huis clos et qualifiée de terroriste.

Le Parlement a exigé la libération immédiate et inconditionnelle d'Aliaksandra Pulinovich et de tous les prisonniers politiques, leur réhabilitation complète et le rétablissement intégral de leurs droits. Il a réaffirmé sa solidarité indéfectible avec tous les prisonniers politiques et leurs familles.

La résolution dénonce l'utilisation abusive de la législation contre le terrorisme et contre l'extrémisme pour ériger en infraction pénale l'expression de positions antiguerres, la dissidence des jeunes et la solidarité avec l'Ukraine, et pour réprimer la dissidence pacifique. Elle demande la suppression des listes de terroristes et d'extrémistes et exhorte les autorités biélorusses à respecter la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

En outre, les autorités biélorusses sont exhortées à mettre fin à toutes les formes de mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques, à la détention au secret, au déni de soins médicaux et d'accès à un avocat et à la famille, ainsi qu'au travail forcé, et à enquêter sur les décès en détention et les allégations de torture. À cet égard, le Parlement a condamné le détournement systématique de l'article 411 du Code pénal biélorusse à des fins de persécution politique et d'allongement arbitraire des peines, et demande son abrogation immédiate.

L'Union européenne, ses États membres et ses partenaires internationaux sont invités à intensifier leurs efforts pour obtenir la libération de tous les prisonniers politiques, notamment en convoquant les ambassadeurs du régime afin de déterminer la situation et le lieu de détention des prisonniers, en assurant le suivi de leur dossier, en leur octroyant des visas humanitaires et en leur fournissant une aide à la réinsertion ainsi qu'un soutien pratique et financier. Le Conseil est appelé à élargir, renforcer et appliquer rigoureusement les sanctions ciblées contre toutes les personnes et entités responsables de poursuites, de répression et de torture à motivation politique.

Enfin, les députés ont appelé l'UE et ses États membres à soutenir la collecte de preuves sur les crimes commis par le régime de Loukachenko, y compris au niveau des Nations Unies, et à renforcer la responsabilité par le biais de mécanismes internationaux, notamment la saisine de la CPI par la Lituanie et les enquêtes y afférentes, ainsi que les procédures nationales fondées sur la compétence extraterritoriale et universelle.